

BPJEPS Spécialité - Animateur – Mention « Loisirs Tous Publics »

Diplôme niveau IV

Objectifs :

- Etre capable de concevoir et de mettre en œuvre un projet d'animation sociale.
- Savoir s'inscrire dans le projet d'établissement.
- Impulser une dynamique de travail d'équipe.
- Etre capable de diriger un ACM.

Durée : Entre 10 à 12 mois

Méthode :

- Apports théoriques
- Exercices d'application à partir de cas concrets
- Travail en groupe
- Conseil individualisé
- Mise en situation professionnelle

Publics :

- Être âgé-e de 18 ans minimum
- Demandeur d'emploi
- Salariés
- Apprentis

Admission :

- Répondre aux exigences préalables à l'entrée en formation (voir arrêté du 18 juillet 2016)
- Dossier de candidature (à télécharger)
- Epreuve de sélection écrite
- Entretien de motivation

Financement :

- Région
- Employeur
- Individuel

Lieux :

Conflans Sainte Honorine
1 rue Charles Bourseul
78 700

Date : du 7 octobre 2019 au 6 octobre 2020

Informations collectives :

13-20 et 27 mars, 10 avril, 15 et 29 mai,
5 et 19 juin 2019

Site du CPCV Enhien

171, av. de la Division Leclerc
95880 ENGHEN LES BAINS

Tarifs selon les statuts :

Salariés : 7 400 euros
Apprentissage : 1450 euros
Individuels : 4600 euros

CONTENU DE LA FORMATION

La formation théorique se déroule sur 700 heures, répartie sur 4 Unités Capitalisables (UC) :

UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure.

- Communiquer dans les situations de la vie professionnelle
- Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté
- Contribuer au fonctionnement de la structure

UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.

- Concevoir un projet d'animation, conduire et évaluer un projet d'animation

UC3 : Conduire une action d'animation dans le champ du « loisirs tous publics » et direction d'accueil collectif de mineurs.

- Organiser, gérer et évaluer les activités
- Encadrer une équipe dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs
- Accueillir les publics enfants et adolescents et les animateurs.

UC4 : Mobiliser les démarches d'Education Populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation dans le champs du « loisirs tous publics »

- Situer son activité d'animation sociale dans un territoire
- Maîtriser les outils et techniques de la mention LTP en référence au projet de la structure
- Conduire les activités d'animation.

VALIDATION

La certification se déroule en deux parties :

- Dossier UC1-UC2 explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation – Rédaction d'un document écrit et soutenance orale.
- Dossier UC3 – Avoir exercé des fonctions de direction au moins 18 jours, d'un accueil collectif de mineurs. Présentation dans le cadre d'un entretien oral sur la base d'un dossier de 20 pages présentant la capacité à animer et à diriger un ACM.
- Dossier UC4 présentant la mise en place du projet d'animation au sein de la structure d'alternance pédagogique, prenant en compte les démarches de l'Education Populaire dans le champ du « Loisirs tous publics » – Mise en situation professionnelle et soutenance orale.

L'élaboration des dossiers est faite à partir de l'expérience pratique au sein de la structure d'alternance pédagogique du candidat – Formation pratique de 875 heures.

OUTILS PEDAGOGIQUES

Ressources documentaires et numériques.
Fiches pédagogiques remises aux participants

INTERVENANTS

Formateurs professionnels pour adultes
Intervenants extérieurs

Contact Institut de formation :

7 rue du Château de la Chasse – 95390 St Prix
Tél : 01 79 87 12 00 – Mail : n.lecuyot@cpcvidf.fr
www.cpcvidf.fr

